

Le vingt-et-un mai deux mil vingt-cinq, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CLUIS ont été convoqués par lettre séparée, adressée à chacun d'entre eux pour une réunion qui aura lieu le vingt-huit mai deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures quarante-cinq minutes à la Mairie, pour délibérer sur l'ordre du jour de cette session comme suit :

Ordre du jour :

- ↳ Approbation procès-verbal séance précédente du 31 mars 2025
- ↳ Création Agence Postale Communale
- ↳ Demande subvention FAR 2026 réfection réfectoire cantine
- ↳ Participation FSL et FAJD 2025
- ↳ Convention mise à disposition personnel et matériel avec commune de Neuvy Saint Sépulchre
- ↳ Questions et informations diverses

**CONSEIL MUNICIPAL DE CLUIS  
PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
SEANCE DU 28 MAI 2025  
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL EN MAIRIE**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit mai deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur FLEURY Didier, Maire.

Présents : FLEURY Didier, DALOT Jean-Pierre, PENOT Mélissa, AMPEAU Jean-Gabriel, BRE Frédéric, DAVIER Francis, DAVIGNON-BRISSE Ghislaine, MOTEAU Colette, MOULIN Ghislaine, PORTIER-GONIN Aurélie

Procurations : BRISSE Aymeric à DAVIGNON-BRISSE Ghislaine

Absents excusés : /

Secrétaire de séance : PORTIER-GONIN Aurélie

Le quorum est atteint.

Après approbation du procès-verbal de la séance précédente à l'unanimité, l'ordre du jour est abordé. Monsieur le Maire propose le rajout de deux délibérations à l'ordre du jour :

- ↳ Maîtrise d'ouvrage Schéma Directeur Assainissement Collectif
- ↳ Règlement de la circulation sur la Voie Verte

## **DELIBERATION N° 2025 - 05 - 001 portant sur la la création d'une Agence Postale Communale**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la prise de contact de la Poste avec la Commune concernant le devenir du Bureau de Poste actuel situé « Avenue de Verdun ».

En effet, dans le cadre de la transformation de son maillage territorial et au vu du diagnostic effectué sur l'évolution de la fréquentation moyenne journalière en baisse du Bureau de CLUIS et afin de pouvoir pérenniser l'offre de service aux usagers, la Poste a proposé à la Commune la mutualisation de l'activité postale par la création d'une Agence Postale Communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte la création d'une Agence Postale Communale,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la Convention avec la Poste,
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités concernant cette création

*Transmis en Sous-Préfecture le 10/06/2025*

## **DELIBERATION N° 2025 - 05 - 002 portant sur demande de subvention FAR 2026 pour la réfection du réfectoire de la cantine**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est possible de solliciter l'attribution d'une subvention au titre du FAR 2026 concernant les travaux de réfection du réfectoire de la cantine scolaire pour un montant de 19 094.50 € H.T. soit 22 913.40 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la demande de subvention FAR 2026 concernant la réfection du réfectoire de la cantine scolaire,
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

### Plan de Financement :

MONTANT HT ET TTC	FAR 2026	MONTANT FAR 2026	AUTO FINANCEMENT HT
19 094.50 € HT 22 913.40 € TTC	57.61 %	11 000 €	8 094.50 €

*Transmis en Sous-Préfecture le 10/06/2025*

## **DELIBERATION N° 2025 - 05 - 003 portant sur le Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté et Fonds de Solidarité Logement 2025**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le rôle du Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes en Difficulté, qui permet de soutenir financièrement des jeunes de 18 à 25 ans dans leurs projets d'insertion sociale et professionnelle ainsi que le rôle du Fonds de Solidarité Logement qui a pour mission d'apporter, sous certaines conditions, des aides financières et /ou mesures d'accompagnement

social à des personnes rencontrant des difficultés à l'accès au logement ou pour s'y maintenir au vu des charges liées à celui-ci.

La participation demandée pour 2025 est de 0,70 € par jeune de 18 à 25 ans sur la base du dernier recensement de la population, soit pour Cluis : 49 jeunes x 0,70 € = 34,30 € concernant le Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes en Difficulté et de 1.66 € par résidence principale soit 798.46 € (481 résidences principales, source INSEE RP 2021) concernant le Fonds de Solidarité Logement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte de participer financièrement au Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes en Difficulté et au Fonds de Solidarité Logement pour l'année 2025 comme indiqué ci-dessus.
- Dit que les sommes seront versées au compte du Département.

*Transmis en Sous-Préfecture le 10/06/2025*

### **DELIBERATION N° 2025 - 05 - 004 portant sur la maîtrise d'ouvrage du Schéma Directeur de l'Assainissement Collectif**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'actuel Schéma Directeur de l'Assainissement Collectif datant de plus de 10 ans, il y a nécessité, conformément à la législation, de procéder à l'établissement d'un nouveau schéma directeur.

Pour cela, la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage va être confiée à un prestataire. La SARL DUPUET Franck à TOURS a été retenue pour un montant de 9 840.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de procéder à l'établissement de son nouveau Schéma Directeur d'Assainissement Collectif,
- Approuve le choix de la SARL DUPUET Franck pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage,
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches afférentes à ce dossier.

*Transmis en Sous-Préfecture le 10/06/2025*

### **DELIBERATION N° 2025 - 05 - 005 portant sur la mise à disposition du personnel communal avec la commune de Neuvy Saint Sépulchre**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à l'entretien de certaines routes communales. Afin d'effectuer ces travaux à moindre coût, la Commune a la possibilité de mutualiser les agents techniques et le matériel nécessaires avec une autre Collectivité. La commune voisine de NEUVY-SAINT-SÉPULCHRE souhaitant effectuer les mêmes travaux sur son territoire, une convention de mise à disposition peut être signée, fixant les modalités de cette mutualisation temporaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte la mise à disposition du personnel communal et de son matériel afin d'effectuer les travaux d'entretien des routes communales,
- Autorise Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition avec la commune de NEUVY-SAINT-SÉPULCHRE et à effectuer toutes les démarches afférentes à ce dossier.

*Transmis en Sous-Préfecture le 10/06/2025*

## DELIBERATION N° 2025 - 05 - 006 portant sur la réglementation de la circulation sur la voie verte

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les modalités de création de la Voie Verte CHAVIN-LA CHATRE par le Conseil Départemental de l'Indre.

Afin de permettre aux usagers de cette future voie de pratiquer l'itinéraire à vélo en toute sécurité, il appartient à Monsieur le Maire de fixer les règles de circulations dans cadre de ses pouvoirs de police.

Après en avoir délibéré, par 9 voix "POUR ", 1 voix "CONTRE " et 1 ABSENTION, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à procéder à la mise en place de la réglementation de la circulation sur voie verte concernant la portion située sur le territoire communal dans le cadre de ses pouvoirs de police.
- Autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches et formalités nécessaires à ce dossier

*Transmis en Sous-Préfecture le 10/06/2025*

### QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- ↳ Remerciement famille DEVILLE pour prêt de la salle Ivanohé
- ↳ Don de la famille Bayard suite à l'autorisation de stationner sur le parking de la maison médicale
- ↳ Remplacement des 2 défibrillateurs (1 au stade et 1 au gymnase), devis de 2015 € HT
- ↳ Installation d'une borne numérique à la Mairie pour 4 551 € HT

↳ Exercice du droit de préemption urbain : décision de renonciation pour le dossier :

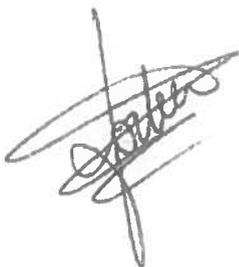
- Mr MALOT Philippe pour le bien situé 5, rue de la Croix de Mission

### LISTE RECAPITULATIVE DES DELIBERATIONS

- Délibération 2025-05-001 : Création d'une Agence Postale Communale.
- Délibération 2025-05-002 : Demande de subvention FAR 2026 – Réfection du réfectoire de la cantine.
- Délibération 2025-05-003 : Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté et Fonds de Solidarité Logement 2025.
- Délibération 2025-05-004 : Maîtrise d'ouvrage Schéma Directeur Assainissement Collectif.
- Délibération 2025-05-005 : Mise à disposition du personnel communal.
- Délibération 2025-05-006 : Règlement de la circulation sur la Voie Verte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20

La secrétaire de séance,  
Aurélien PORTIER-GONIN



Le Maire,  
Didier FLEURY

